



---

# RAPPORT SYNTHÈSE DES ASSISES NATIONALES DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

---

22 MARS - 29 AVRIL 2022



---



**COMITÉ NATIONAL DES ASSISES**

# SOMMAIRE :

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>I. DES TRAVAUX ANTÉRIEURS SUR LA RÉCONCILIATION NATIONALE</b> .....	<b>4</b>
1. Le Ministère de la Réconciliation Nationale, de la Solidarité et des Relations avec les Institutions .....	4
2. Le Ministère Des Droits De L’homme Et Des Libertés Publiques (2012-2015) Et Le Ministère De L’unité Nationale Et De La Citoyenneté (2015-2021) .....	4
3. La Commission Provisoire de Réflexion sur la Réconciliation Nationale (CPRN) .....	5
4. Projet d’Appui au Dialogue National et Participation Politique Inclusifs (PADNPPI) .....	6
5. Contribution des Femmes au Dialogue et à la Consolidation de la Paix en Guinée .....	7
6. Autres travaux relatifs à la réconciliation nationale en Guinée .....	8
<b>II. CADRE MÉTHODOLOGIQUE</b> .....	<b>9</b>
1. Phase préparatoire .....	9
2. Phase opérationnelle .....	10
3. Phase d’élaboration et de validation du rapport final .....	12
4. Phase de remise du rapport final .....	12
<b>III. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ISSUS DES ASSISES NATIONALES</b> .....	<b>13</b>
1. Les Typologies des violences et des violations des droits humains .....	13
1.1. Violences physiques, psychologiques et morales .....	13
1.1.1. Atteinte à la vie et à l’intégrité physique .....	14
1.1.2. Restriction de libertés de manifestation, de réunion et du droit d’accès à la justice .....	18
1.2. Discrimination et violence sociale .....	19
1.3. Violences sexuelles .....	20
1.4. Violence socio-économique .....	20
1.4.1. Destruction de biens, spoliation et expropriation .....	21
1.4.2. Privation des droits économiques, sociaux et culturels .....	23
1.5. Violence intercommunautaire .....	25
1.6. Violence mémorielle .....	27
2. Les causes de violences- violation des droits humains .....	28
2.1. Les causes Socio-politiques .....	28
2.2. Les causes socio-économiques .....	29
2.3. Les Causes liées à l’Insécurité, au manque de justice et à l’impunité .....	30
3. Les attentes des populations .....	31
3.1. Sur la vérité : .....	31
3.2. Sur la réparation .....	32
3.3. Sur les charniers : .....	32
3.4. Sur les excuses publiques : .....	32
3.5. Sur le suivi des recommandations des Assises Nationales : .....	32
3.6. Sur la Gouvernance : .....	33
3.7. Sur l’ethnocentrisme : .....	33
3.8. Sur l’histoire de la Guinée : .....	33
3.9. Sur les conflits intercommunautaires : .....	33

---

<b>IV. RECOMMANDATIONS DU COMITE NATIONAL DES ASSISES.....</b>	<b>34</b>
1. Des Recommandations Urgentes : .....	34
2. De la Vérité .....	34
3. De la Justice.....	34
4. De la Réparation.....	35
5. Des Réformes Institutionnelles .....	35
<b>V. CONCLUSION.....</b>	<b>38</b>
1. Discours de son Excellence le Colonel Mamadi DOUMBOUYA , Président de la Transition , à l’occasion de la cérémonie de lancement des Assises Nationales .....	40
2. Discours de SEM le Premier Ministre Mohamed BEAVOGUI.....	43
3. Déclaration solennelle des Coprésidents du CNA .....	45
4. Décret de Création du Comité National des Assises .....	47
5. LISTE DES MEMBRES DU COMITE NATIONAL DES ASSISES.....	49
6. LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE D’APPUI (CTA) AUX ASSISES NATIONALES .....	50
7. ALBUM PHOTO DES MEMBRES DU COMITE INTERMINISTERIEL DE PILOTAGE DES ASSISES NATIONALES .	51
8. ALBUM PHOTOS DES MEMBRES DU COMITÉ NATIONAL DES ASSISES .....	52
9. ALBUM PHOTO DES MEMBRES DU COMITE DE REDACTION DU RAPPORT FINAL.....	53

---

## INTRODUCTION

C'est dans l'enthousiasme et dans l'unité que notre pays, la République de Guinée, a accédé à l'indépendance le 2 octobre 1958, après avoir choisi presque unanimement la dignité et la liberté lors du référendum du 28 septembre 1958. Cette décision était nécessaire et courageuse, elle fut saluée sur tout le continent africain et à travers le monde. L'indépendance promettait un bel avenir à notre pays et le peuple guinéen était plein d'espoir.

De cette indépendance à nos jours, notre pays a connu des moments glorieux et non glorieux à l'instar de toutes les Nations dans le monde avec une alternance de périodes de joie, de bonheur mais aussi de douleurs, de difficultés, de doutes et d'hésitations.

Ainsi, les crises socio-politiques se sont succédées, l'économie n'a pas avancé au rythme souhaité, le pays n'est pas parvenu à transformer ses immenses potentialités pour répondre à la demande sociale de plus en plus forte.

A l'origine de cette situation, une accumulation d'injustices, d'inimitiés parfois teintées de haine, de rancœurs, de frustrations et de ressentiments... Le manque de confiance entre l'État et les citoyens et aussi entre les citoyens eux-mêmes s'est approfondi. Les violences et violations des droits humains qui en résultèrent ont rendu le vivre-ensemble difficile, fragilisant ainsi le tissu social. La société en a souffert et les individus également.

Les purges et les tragédies qui ont jalonné le parcours de notre pays ont affecté de nombreuses composantes de la communauté nationale, engendrant des souffrances psychologiques et sociales souvent étouffées, voire refoulées. Aucun pan de la société guinéenne n'est resté indemne de ce traumatisme collectif. Aujourd'hui, il est impératif de tirer les leçons pour se projeter dans le futur afin de contribuer à la mise en œuvre des neuf missions de la transition consacrées par **l'article 2 de la Charte de la Transition** parmi lesquelles le renforcement de la cohésion nationale et la poursuite du processus de réconciliation nationale.

C'est à cet exercice que **S.E. Le Colonel Mamadi DOUMBOUYA, Président de la Transition** a convié le peuple de Guinée le 31 décembre 2021 dans son discours de Nouvel An.

Ainsi, le 22 mars 2022, en procédant au lancement solennel des Assises Nationales dénommées « **Journées Nationales de Vérité et de Pardon** », le Président de la Transition a déclaré « **Après toutes ces années où des violences de toutes sortes se sont abattues sur nous, à partir de ce 22 mars, nous chercherons, du tréfonds de nos âmes, la force qui nous permettra de nous regarder en face, bien en face, pour dire ce que nous nous sommes infligés. Nous nous sommes assez regardés en ennemis** » ... « **Partant de ce constat, j'ai tenu à l'organisation de ces Assises Nationales dénommées Journées de Vérité et de Pardon pour ainsi donner une occasion historique et unique aux guinéens de se regarder en face, les yeux dans les yeux, et de se parler franchement, à cœur ouvert** ».

Les Assises Nationales constituent une opportunité historique pour les Guinéens de se regarder en face, de se dire la Vérité sur le mal que nous nous sommes infligés les uns, les autres, de recueillir les opinions, les témoignages sur les faits de violence et de violations des droits humains et de nous pardonner mutuellement. Cette Vérité et ce Pardon sont indispensables pour nous permettre d'avancer ensemble en tant que Nation.

Le temps est venu de reconstruire la cohésion sociale, solidifier notre Unité, de redonner à l'État sa légitimité et son autorité, donc de le refonder pour panser nos blessures.

C'est dans cette dynamique que le **Comité National des Assises (CNA)** est mis en place par décret **D/2022/0174/PRG/SGG du 25 mars 2022**. Le Comité est composé de 31 membres choisis intuitu personae et co-présidé par El Hadj Mamadou Saliou Camara, Grand Imam de la Mosquée Fayçal et Mgr. Vincent Coulibaly, Archevêque de Conakry.

Le Comité est chargé de concevoir le cadre méthodologique de ses travaux, d'organiser et de coordonner des Assises Nationales. L'objectif ultime est la promotion des forces de réconciliation nationale avec un objectif triple :

- Offrir une plate-forme de dialogue et d'écoutes aux populations ;
- Favoriser l'acceptation d'un consensus national pour la cohésion nationale ;
- Jeter les bases d'un véritable et profond processus de réconciliation nationale.

L'atteinte de ces objectifs nécessite l'implication et l'engagement des différentes composantes de la nation aussi bien en Guinée qu'à l'étranger, par le biais de forums, de focus-groupes et de consultations personnalisées, afin de collecter les causes de nos souffrances, identifier les facteurs de dysfonctionnement et recueillir les attentes.

Ainsi, les Assises assurent un devoir de mémoire à travers des écoutes publiques pour arriver à une sorte de thérapie de groupe, un pari pour un avenir de paix et d'unité. Elles sont un appel à un changement du regard que les Guinéens ont sur eux-mêmes, en faisant évoluer les mentalités vers le rassemblement et la solidarité.

## **I. DES TRAVAUX ANTÉRIEURS SUR LA RÉCONCILIATION NATIONALE**

Les présentes Assises Nationales ont été précédées par des travaux antérieurs concourant à la promotion de la réconciliation nationale en Guinée. Ils sont principalement de six (6) ordres :

### **1. Le Ministère de la Réconciliation Nationale, de la Solidarité et des Relations avec les Institutions**

Ce ministère, créé en juin 2008 au lendemain des crises socio-politiques de 2006 et 2007 et du massacre du 22 janvier 2007, avait pour missions entre autres :

- La conception, l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et plans d'actions de réconciliation nationale et de solidarité nationale ainsi qu'un dispositif de prévention et de gestion des crises ;
- La conception et l'animation d'un cadre de dialogue et de concertation entre l'État et les composantes de la Nation ainsi qu'entre les composantes elles-mêmes dans le but de promouvoir une culture de dialogue et de solidarité.

Différentes actions ont été engagées notamment :

- L'organisation des journées nationales de dialogue et de concertation les 12,13 et 14 août 2008 initiées par le Conseil Économique et Social, suivies de recommandations pour l'instauration d'une paix durable ;
- La restitution le 17 septembre 2008 des dépouilles de 8 personnes accusées de sédition et tuées par les forces de l'ordre à Cosa en novembre 2000 pour avoir exigé le départ du territoire national du mouvement armé rebelle United Liberation Movement of Liberia for Democracy (ULIMO) impliqué dans la guerre civile au Libéria.
- La mise en place d'une commission interministérielle pour examiner les modalités d'indemnisation des citoyens victimes du déguerpissement de 1998 de Kaporo Rail dans Ratoma.
- La mise en place du Cadre Permanent de dialogue national et le lancement d'initiatives soutenues par le Fonds de consolidation de la paix des Nations Unies en 2008 ;

### **2. Le Ministère Des Droits De L'homme Et Des Libertés Publiques (2012-2015) Et Le Ministère De L'unité Nationale Et De La Citoyenneté (2015-2021)**

Les principaux axes d'intervention dévolus à ces ministères ont été :

- La Conception de la Lettre de Politique Nationale de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention des conflits et de renforcement de la citoyenneté ;
- La redynamisation du processus de réconciliation nationale ;
- L'institutionnalisation de la semaine nationale de la citoyenneté et de la Paix (**SENACIP**).

### **3. La Commission Provisoire de Réflexion sur la Réconciliation Nationale (CPRN)**

Co-présidée par le Grand Imam de la Mosquée Fayçal, El Hadj Mamadou Saliou CAMARA et par l'archevêque de Conakry, Mgr Vincent COULIBALY, la commission a été mise en place à la suite de l'admission de la Guinée, en janvier 2011, à l'Agenda de la Commission de Consolidation de la Paix des Nations Unies sur trois (3) axes prioritaires : la réconciliation nationale, la réforme du secteur de la sécurité et l'emploi des jeunes et des femmes.

La CPRN a développé un partenariat solide avec les principales agences du système des Nations Unies : le HCDH, le PNUD, l'UNICEF, et le PBF et avec la Fondation OSIWA pour mener de larges consultations nationales afin de recueillir les avis des populations guinéennes sur comment mener un processus de réconciliation nationale et faire à cet effet des propositions idoines au Président de la République.

Pour faciliter la collecte des données, deux Cabinets d'Experts Internationaux, Africa Label Group (ALG) et COMO CONSULT ont été recrutés l'un pour mener des consultations qualitatives et quantitatives, l'autre pour évaluer l'impact de la transmission formelle et informelle des récits historiques sur le comportement des jeunes.

Les travaux de la Commission Provisoire de Réflexion sur la Réconciliation Nationale (CPRN) ont duré 5 ans. Ils ont abouti à la publication d'un rapport final assorti de 23 recommandations dont la mise en place en priorité de la Commission Vérité afin que les résultats issus des consultations soient traduits par des actes concrets par l'État guinéen.

Animée du souci d'imprimer le label guinéen au processus, la CPRN a bénéficié de l'appui d'un Comité Consultatif de personnes ressources de haute qualification (historiens, ethnologues, sociologues, juristes...), tous témoins de l'histoire du pays. Ce comité a efficacement encadré les activités de la CPRN et les démarches des

cabinets d'experts à travers des orientations sur trois thématiques essentielles à savoir :

- Les faits historiques de violence et conflits et leur incidence sur la cohésion sociale ;
- Le phénomène partisan et le fait ethnique en Guinée ;
- Les efforts de réconciliation nationale précédemment menés et les mécanismes traditionnels de résolution des conflits.

Les consultations ont permis de toucher plus de 9000 de nos compatriotes y compris ceux de la diaspora.

Dès la réception solennelle du rapport final par **le Président de la République Pr. Alpha CONDÉ en juin 2016**, une commission ad hoc a été mise en place autour du **Premier ministre Mamady YOULA** pour la rédaction d'un avant-projet de loi instituant la Commission « Vérité-Justice-Réconciliation ». Pour des raisons non encore élucidées, il n'y a pas eu de suite à ce travail préparatoire.

#### **4. Projet d'Appui au Dialogue National et Participation Politique Inclusifs (PADNPPI)**

Ce projet a été initié et mis en place en 2018 avec l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies en Guinée. Il a offert aux acteurs nationaux l'opportunité de créer et d'appuyer des espaces de dialogue favorisant une expression et un débat inclusif, libre et serein en faveur de la Justice, la paix et la sécurité.

C'est à l'issue de consultations des trois groupes parlementaires présents à l'Assemblée Nationale de la République de Guinée que le consensus s'est fait sur douze (12) Personnes Ressources de Grande Intégrité (PRGI) dont dix (10) ont effectivement siégé. Il s'en est suivi un acte officiel du **Président de l'Assemblée Nationale de la huitième législature L'honorable KORY KONDIANO** portant création du « GROUPE NATIONAL DE CONTACT ET DE DIALOGUE POUR LA PAIX » (GNC).

**Le GNC avait pour Missions de :**

- Promouvoir et faciliter des espaces de dialogue pour une implication des différents groupes structurés et la prise en compte de leurs perspectives sur les questions relatives aux droits humains, au Genre, à la Justice et à la Sécurité ;

- Promouvoir un débat politique dépassionné en renforçant les échanges entre les élus et les citoyens ;
- Contribuer à créer un climat politique apaisé et durable, propice au développement socioéconomique du pays.

Le GNC a rencontré l'ensemble des structures sociopolitiques et institutions qui ont apprécié sa mise en place.

Pour ces structures et institutions rencontrées, la vérité devait être dite en toutes circonstances. Elles ont assuré de leur entière collaboration et souhaité que l'existence de ce groupe ne soit pas éphémère et que ses analyses et propositions soient acceptées de toutes et de tous.

## 5. Contribution des Femmes au Dialogue et à la Consolidation de la Paix en Guinée

Ces 30 dernières années, l'implication des femmes et filles de Guinée a été remarquable dans la promotion du dialogue et la préservation de la paix dans notre pays. La mobilisation des femmes pendant les conflits dans la sous-région et en période électorale a été d'une grande utilité. On peut citer notamment :

- Le rôle majeur des femmes dans la gestion et la résolution des conflits dans l'espace de la MANO à la suite de la guerre en Sierra Leone et au Libéria de 1997 à 2000 ;
- Le mouvement des femmes pour la paix entre les deux tours de l'élection présidentielle de 2010 avec la caravane organisée par le REFMAP et la CONAG-DCF ;
- L'historique « **marche blanche des femmes pour le dialogue et la paix** » le **4 avril 2013** qui a mobilisé 5.000 femmes du stade du 28 septembre au palais du peuple suivie de la signature du « **PAGNE DE LA PAIX** » remis au **Premier ministre Mohamed Saïd FOFANA** à l'attention du **Président de la République le Pr. Alpha CONDÉ** ;
- Le sit-in du Cadre de Concertation de Femmes (CCAF), pour la signature des accords de sortie de crise entre les partis politiques de la mouvance et de l'opposition ;
- La « **Case de veille** » des femmes, fondée sur le mécanisme d'alerte précoce-réponse rapide a été conçue, pilotée et mise en œuvre par la Coalition des Femmes et Filles de Guinée pour le Dialogue, la

Consolidation de la Paix et le Développement (COFFIG/DCPD). La Case de Veille a contribué à la prévention, la gestion et la résolution des conflits en périodes électorales pendant les législatives de 2013, la présidentielle de 2015 et les communales de 2018.

## **6. Autres travaux relatifs à la réconciliation nationale en Guinée**

- L'institutionnalisation de la journée du 21 juin comme "Journée Nationale du Pardon" sur proposition du Conseil National de la Transition (CNT) de 2010-2013 ;
- La consultation nationale portant sur la formulation d'un programme de réconciliation nationale commanditée par L'Union européenne dans le cadre du Projet de Dialogue inclusif et durable en Guinée (ProDID-G) ;
- Le Décret portant création et fonctionnement du cadre permanent de dialogue en 2021 ;
- Les multiples actions de la Fondation Diériba DIABY pour la paix et l'assistance sociale ;

La mise en commun de l'ensemble de ces travaux portant sur la réconciliation nationale en Guinée, gage durable de la stabilité et de l'unité nationale, est une nécessité afin de débayer la mise en œuvre des recommandations idoines qui seront formulées par le CNA.

## II. CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Le but des Assises Nationales est de permettre à la population guinéenne dans son ensemble de s'exprimer librement sur les violations dont elle a été soit victime, soit témoin. Pour ce faire, les approches inclusives et participatives ont été priorisées.

L'ensemble des activités liées à l'organisation des assises se sont déroulées à travers les phases suivantes : préparatoire, opérationnelle, rédaction et remise solennelle du rapport final à **S.E le Colonel Mamadi DOUMBOUYA, Président de la Transition.**

### 1. Phase préparatoire

La phase préparatoire a consisté à la réalisation des activités ci-après :

- La désignation de la Porte-parole du Comité National des Assises, en la personne de **Dr Makalé TRAORE** ;
- La mise en place du comité interministériel Technique d'Appui (CTA) au CNA (liste en annexe) ;
- La déclaration solennelle des Co-présidents du CNA sur l'organisation des Assises Nationales ;
- L'élaboration des Termes de Référence (TDR) ;
- L'élaboration du chronogramme des activités ;
- L'élaboration du canevas pour les rapports préfectoraux, communaux et des Ambassades ;
- L'élaboration des fiches de questionnaires individuels et de groupes ;
- L'élaboration de guides d'animation et du missionnaire ;
- La mise en place des démembrements du Comité National des Assises (CNA) dans les 33 préfectures, les 6 communes de Conakry et les 34 Ambassades/Consulats (liste en annexe) ;
- La Mobilisation des ressources humaines et matérielles ;
- L'élaboration du projet de budget des Assises Nationales ;
- L'organisation de l'atelier d'appropriation des membres du CNA des travaux de la CPRN et des experts sur la réconciliation nationale ;
- L'organisation par visio-conférence de l'atelier de coaching à l'attention des administrateurs territoriaux et des membres des différents comités des Assises ;
- L'élaboration du canevas du rapport final ;
- La recherche et revue documentaire ;

- La constitution et le déploiement des missionnaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays ;

## 2. Phase opérationnelle

Avec une participation volontaire et libre, les préoccupations, les attentes et les recommandations de nos concitoyens en matière de réconciliation nationale, ont été recueillies à travers :

- **Des forums** : ces forums ont connu la participation des citoyens des localités concernées.
- **Des focus group** : ces focus group ont connu la participation des organisations et entités ci-après :
  - ❖ L'Administration Publique en général ;
  - ❖ Les Organisations de la Société Civile ;
  - ❖ Les Partis Politiques ;
  - ❖ Les Sages ;
  - ❖ Les Religieux ;
  - ❖ Les Syndicats ;
  - ❖ Les Organisations des Personnes Vivant Avec Handicap ;
  - ❖ Les Associations De Femmes ;
  - ❖ Les Associations de la Jeunesse ;
  - ❖ Les Corps Sociaux Professionnels ;
  - ❖ Les Élèves et Étudiants ;
  - ❖ Les Élus Locaux ;
  - ❖ Les Hommes de Culture ;
  - ❖ Les Forces de Défense et de Sécurité ;
  - ❖ Les Diplomates.
- **Des groupes spécifiques** : les écoutes au niveau des groupes cibles ont concerné entre autres :
  - ❖ L'Association des amis et Sympathisants des Compagnons de l'indépendance de la Guinée (ASCIG) ;
  - ❖ L'Association des Victimes de la Répression des 04 et 05 juillet -1985 (AVR) ;
  - ❖ L'Union des impactés de Souapiti, Kaléta et Amaria ;

- ❖ L'Association des Victimes du Camp BOIRO (AVCB) ;
- ❖ L'Association des Victimes, Parents et Amis du 28 septembre 2009 (AVIPA) ;
- ❖ L'Association des victimes et parents de victimes des exactions commises avant, pendant et après le double scrutin référendaire et législatif de 2019 ;
- ❖ Les Associations des victimes de déguerpissements de Kaporo-rails, de Coyah, de Forécariah et de Dubréka ;
- ❖ L'Association des parents de victimes de l'axe (Hamdallaye-Kagbelen) ;
- ❖ La Plateforme Nationale des Jeunes Leaders pour le Développement Durable ;
- ❖ L'Association des commerçants victimes de la loi cadre novembre 1964 ;
- ❖ L'Association des victimes de déguerpissement à la suite du tracé de la route internationale Guinée-Côte d'Ivoire via Mandiana ;
- ❖ L'Association des retraités des officiers de police, de la douane et des conservateurs de la nature ;
- ❖ Les familles de feu Fodéba KEITA et de l'inspecteur de police Mamadou BOIRO ;

Des entretiens individuels, dans le cadre des Assises Nationales, se sont déroulés avec les membres des comités préfectoraux et communaux de Conakry et d'Ambassades.

L'ensemble des forums, focus group et entretiens individuels ont connu la participation de **86.249** personnes **dont 4796** écoutes.

La phase opérationnelle s'est déroulée essentiellement par :

- L'écoute : il s'est agi d'écouter les populations dans une perspective qui vise à mieux comprendre leur perception sur le processus de la réconciliation nationale ;
- Le recueil des informations : il s'est agi de la mise à disposition d'informations par le milieu de la recherche académique, de la société civile, des associations de femmes, des médias, des partis politiques et des associations des victimes ;

- La Coordination des activités : Au niveau central, une équipe a été chargée du suivi du déroulement des activités des Assises dans les différentes localités. Il est à noter également que certains départements ministériels ont organisé les Assises en leur sein.

### 3. Phase d'élaboration et de validation du rapport final

- La mise en place d'un comité de rédaction du rapport final assorti de recommandations issues des Assises Nationales (liste des membres en annexe);
- La remontée et la centralisation des rapports au niveau de la commission de coordination ;
- La consolidation et le traitement des rapports préfectoraux, communaux et d'Ambassades ;
- La rédaction et la remise du rapport provisoire au Président de la Transition ;
- La rédaction du rapport final ;
- La validation du rapport final.

### 4. Phase de remise du rapport final

- Présentation du rapport final à Messieurs les ministres de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, **Mory CONDÉ**, des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale, de l'Intégration Africaine et des Guinéens de l'Etranger, **Docteur Morissanda KOUYATE** à l'attention de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, **Mohamed BEAVOGUI** ;
- Remise solennelle du rapport final à **Son Excellence le Colonel Mamadi DOUMBOUYA, Président de la Transition.**

### III. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ISSUS DES ASSISES NATIONALES

Les populations et les associations de victimes écoutées ont livré leurs récits des faits de violences dont elles ont été victimes ou témoins. Bien que les maux et souffrances racontés puissent recevoir une tonalité différente selon les contextes considérés, il a été relevé des convergences de vues sur les causes des violences et sur les attentes en matière de réparation.

Ces convergences ont permis de dégager une typologie des violences et des violations des droits Humains (a), leurs causes (b) ainsi que les attentes (c)

#### 1. Les Typologies des violences et des violations des droits humains

Pour favoriser une restitution objective des récits individuels et collectifs, une typologie des violences est établie à partir des rapports issus des missions d'écoute et des mémorandums déposés devant le Comité national des Assises (CNA). Chaque typologie contient une synthèse des violences qu'elle regroupe et des sous-sections sur la nature et les formes de ces violences. Il ressort ainsi de cette analyse six (06) types de violences :

- *Violences physiques, psychologiques et morales ;*
- *Discriminations et violences sociales ;*
- *Violences sexuelles ;*
- *Violences socio-économiques ;*
- *Violences intercommunautaires ;*
- *Violences mémorielles.*

##### 1.1. Violences physiques, psychologiques et morales

Les personnes écoutées et la lecture des mémorandums permettent tout d'abord de regrouper dans cette première catégorie des atteintes à la vie, des actes qui comprennent les arrestations et détentions arbitraires, les exécutions sommaires ou extrajudiciaires, la torture, la stigmatisation, les injures et viols, l'humiliation, la calomnie et la diffamation.

À la lumière des témoignages recueillis, on constate que les violences physiques, psychologiques et morales ont été récurrentes et demeurées impunies et ce, quelle que soit la période considérée dans l'histoire politique de notre pays. Les victimes, associations et collectifs de victimes écoutés dénoncent l'existence d'une « culture

d'impunité » et l'incapacité de l'État de réduire la violence dont il serait parfois l'auteur.

Au-delà de ce constat, les témoignages des victimes, des collectifs et des associations de victimes ont permis de préciser les formes de violences physiques, psychologiques et morales notamment des atteintes à la vie et à l'intégrité physique de la part d'agents publics chargés de la défense et de la sécurité ou de l'application de la loi. C'est le cas également des tortures et des mauvais traitements dans certains lieux de détention.

### **1.1.1. Atteinte à la vie et à l'intégrité physique**

Les missions d'écoute ont pu constater l'existence d'un sentiment que l'État ne s'intéresse pas suffisamment aux conditions de vie des citoyens, et que les détenteurs du pouvoir mobilisent la puissance publique pour dominer, contrôler et réprimer les citoyens. La majorité des témoignages, à l'intérieur et à l'extérieur du pays, évoquent une relation de violences entre l'État et les citoyens.

Les récits des violences liées aux problématiques du pouvoir politique, de l'exploitation des ressources naturelles, des terres et domaines ancestraux, mettent en évidence l'arbitraire dans les pratiques de gouvernance. Ce qui est en lien avec les violations des droits de l'homme et la dégradation des conditions de vie, l'atteinte à la vie et à l'intégrité physique. Les cas de violences relevés lors des missions d'écoutes et les mémorandums présentés au niveau du CNA sont les suivants :

- Les assassinats ciblés contre des opposants aux différents régimes ;
- Les morts et blessés civils ou militaires enregistrés au cours de l'agression portugaise et alliés le 22 novembre 1970 ;
- Les arrestations arbitraires, les exécutions extrajudiciaires par fusillades ou pendaisons publiques sous le premier régime (au Camp Boiro et dans les différentes préfectures du pays). Certaines victimes ont été jetées dans des fosses communes ;
- Les arrestations et maltraitements de certains dignitaires à la suite de la prise de pouvoir par l'armée le 03 avril 1984 ;
- Les arrestations arbitraires suivies d'exécutions extrajudiciaires d'anciens dignitaires et cadres de la communauté malinké, après le coup d'État manqué du Colonel Diarra TRAORÉ en 1985 ;

- Les morts et blessés civils ou militaires enregistrés au cours des mutineries de l'armée les 02 et 03 février 1996
- Les morts et blessés civils ou militaires enregistrés au cours des agressions rebelles de 2000 à Gueckédou, Macenta, Kindia et Forécariah ;
- Les tueries causées tant par les Forces de défense et de sécurité (FDS) que par les civils lors des manifestations politiques et sociales entre 2006 et 2007
- Le massacre du 28 septembre en 2009 et les multiples cas de viol enregistrés ;
- Les tueries causées par les Forces de défense et de sécurité (FDS) ainsi que par les civiles lors des manifestations politiques et sociales entre 2011 et 2021
- La répression et les tueries à Zogota en 2012 ;
- Les tueries de Womey en 2014 ;
- Les agressions Physiques des citoyens par les forces de défense et de sécurité lors des manifestations politiques et sociales, parfois jusque dans les domiciles des citoyens entre 2010 et septembre 2021 ;
- Des tortures signalées dans les prisons ;
- Des détenus sans procès qui sont morts en prison ;
- Les arrestations et détentions arbitraires pour des raisons politiques sous les régimes qui se sont succédé de 1958 à 2021 ;
- Des personnes handicapées à vie, par suite des violences infligées par les FDS lors des manifestations politiques ;
- Des personnes humiliées et des viols enregistrés lors des manifestations politiques.

Les personnes écoutées disent avoir été témoins ou ont connu des proches et parents victimes de ces violences citées ci-haut.

À titre illustratif,

- ⊖ **À Kindia** : un Rescapé de l'agression du 22 Novembre 1970 a témoigné que :  
*En répondant à l'appel du Président Ahmed Sékou Touré, enseignant principal du collège de Sinta, j'ai confié mes fonctions à mon adjoint pour me joindre aux Gendarmes et militaires de Télimélé. Arrivé au camp Alpha Yaya le Dimanche 22 Novembre à 18 h, où nous avons reçu nos armes et munitions pour être postés à l'école primaire de Tombo; nous assurons la garde le long des différentes artères de la Capitale. Le jeudi 26 novembre 1970, le Président ordonna la destruction de la Centrale Électrique où étaient retranchés les*

derniers mercenaires qui avaient plongé toute la ville de Conakry dans l'obscurité. Bilan 4 mercenaires tués, 5 soldats de notre Commando blessés dont moi-même qui avait reçu une balle dans la cuisse. Après avoir reçu des soins à l'infirmerie du Camp Samory, je garde une cicatrice depuis 51 ans.

- ⊖ **À Conakry :** au niveau du Panel d'écoute des groupes spécifiques, des témoignages de l'AVC et de l'AVR ont fait cas des parents tués par pendaisons publiques et d'exécutions extrajudiciaires (au lendemain de l'agression du 22 Novembre 1970) ou par fusillades pendant les événements du Coup d'Etat manqué du colonel Diarra Traoré du 05 juillet 1985.

Au cours de ces écoutes le panel a reçu le témoignage de la famille du Capitaine Mansaré exécuté à domicile devant sa propre fille lors des événements du 05 juillet 1985.

L'association des amis et sympathisants des compagnons de l'indépendance de la Guinée a témoigné de la fusillade de 15 personnes de la famille biologique du Président feu Ahmed Sékou Touré.

En plus de personnes tuées, lors des différents événements, de nombreuses autres personnes sont aussi portées disparues.

- ⊖ **En Côte d'Ivoire,** un membre de la famille Marega revendique l'arrestation de Dr Marega Bocar en 1969 à Conakry pour des raisons politiques non avérées par l'Etat, jeté dans le camp Boiro de Conakry sans jamais retourner à la maison. Dans la même période, il a perdu des parents dans les mêmes circonstances à savoir : Mr Bah Thierno, Mr Diop Tidiane, Mr Thiam Baba Hady, Mr Baidy Gueye et Mr Kaman Diaby.
- ⊖ **À Forécariah,** Monsieur Fodé Isiaga Bangoura a témoigné l'arrestation arbitraire, l'emprisonnement et l'exécution de son Grand frère ministre des Hydrocarbures du premier régime.
- ⊖ **À Conakry dans la Commune de Ratoma :** Les confrontations violentes liées aux revendications politiques et syndicales ont endeuillé beaucoup de familles guinéennes dans les communes de la capitale. Le 16 août 2016, au cours d'une manifestation politique organisée par l'opposition, un homme a été tué par une balle qui aurait été tirée par un policier. La victime a été atteinte au cou alors qu'elle se trouvait au balcon de son appartement. Trois autres personnes ont également été blessées : un enfant de 2 ans, une femme touchée à la

jambe et un homme de 20 ans qui roulait à moto sur le lieu de l'incident, dans le quartier Bambeto, à Conakry.

- ⊖ **À Conakry dans la Commune de Ratoma** : En 2018, un Policier a été tué par les manifestants sympathisants des partis de l'opposition.
- ⊖ **À Coyah**, les témoignages ont fait cas des exactions commises au niveau du barrage filtrant de Friguiadi (barrières sanitaires contre la COVID19 qui ont provoqué des morts et des blessés graves).
- ⊖ **À Labé**, selon le témoignage d'un jeune, un de ses promotionnaires du nom de Diallo Ibrahima, chauffeur a été tué, précisément à "Fello Sooré" par des agents de la sécurité routière qui lui réclamaient ce qu'on appelle "levée de barrage".
- ⊖ **À Mamou**, un témoignage fait cas de 5 citoyens fusillés publiquement au stade de Mamou au temps du premier régime.
- ⊖ **À Dabola**, La famille de Barry Diawadou a témoigné sur le cas de ce compagnon de l'indépendance arrêté dans la nuit du samedi 29 mars au Dimanche 30 mars sous le complot Kaman /Fodéba à son domicile de kipé/Conakry, détenu, torturé et assassiné dans la nuit du 27 mai 1969 à l'âge de 53 ans.
- ⊖ **À Kankan**, 10 personnes ont été tuées par les forces de défense et de sécurité lors d'une réunion politique dans une cour fermée en septembre 1991.
- ⊖ **A kankan Mamady TRAORE dit Santana** représentant de la famille de feu colonel Diarra Traoré domicilié au quartier énergie a déclaré : Moi je suis le jeune frère du feu colonel Diarra Traoré (ancien premier ministre du feu général Lansana CONTE), je suis le frère de lait de Diarra Traoré . À la prise du pouvoir en 1984 par le comité militaire de redressement national (CMRN), mon frère Diarra Traoré fut nommé premier ministre puis accusé d'avoir préparé un coup d'État contre le colonel Lansana CONTÉ. Pendant ce temps, moi j'étais à Kankan. Étant le jeune frère direct j'ai connu des séquestrations ainsi que ma famille, ce qui m'a conduit à cinq (05) ans d'exil à Bamako république du Mali. Lorsque Lansana CONTÉ a dit à tous les exilés de rentrer au pays, c'est ainsi que je suis rentré. N'eut été l'exil à Bamako, je serais emprisonné. Le véhicule que je détenais à l'époque m'avait été enlevé par les militaires du Camp Soundiata Keita.

- ⊖ **À yomou** : Des témoignages font cas de tueries lors des événements de Galakpaye à la suite d'une crise socio-économique.
- ⊖ **A Siguiri, Kouroussa, Dubreka.....**Plusieurs témoignages ont fait cas des vindictes populaires qui ont souvent cours dans le pays, à l'occasion de vols.

### 1.1.2. Restriction de libertés de manifestation, de réunion et du droit d'accès à la justice

Bien que les droits et libertés bénéficient d'une garantie constitutionnelle, les récits des victimes montrent une distance entre les déclarations d'intention et la réalité. En fait, nombreux sont les cas de violences sociopolitiques et des violations des droits humains qui ont été rapportés devant les membres du Comité National des Assises (CNA) et qui témoigneraient, aux yeux des victimes, de l'inefficacité des institutions judiciaires. Face à l'autorité de l'État, et confrontés aux intérêts des sociétés privées, les personnes consultées disent qu'elles n'ont pas un accès sécurisé à leurs droits et à l'exercice de leurs libertés. Ainsi, elles évoquent une multitude de privations des libertés et de violations graves des droits humains, répertoriées ci-dessous :

- La Justice est partielle et inféodée aux tenants du pouvoir et à ceux qui bénéficient des privilèges économiques ;
- L'armée et les Forces de sécurité ne sont pas le plus souvent tenues responsables des pratiques répressives et des crimes dont elles ont été comptables entre 1958 et 2021 ;
- Les victimes sont privées de ressources et manquent d'informations nécessaires permettant un accès sécurisé et équitable à la justice ;
- L'État retarde ou refuse la tenue des procès comme ceux relatifs aux événements du 28 septembre 2009 et de janvier 2007 ;
- Le tripatouillage des élections qui fait obstacle à l'exercice par les citoyens de leurs droits d'élire leurs dirigeants ou d'être éligibles ;
- Les abus de pouvoir de la part des autorités administratives centrales, déconcentrées et locales ;
- Les abus de pouvoir et pratiques arbitraires de la part des sociétés qui exploitent les ressources naturelles dans différentes régions du pays ;
- L'insécurité relative au phénomène des coupeurs de routes ;
- Le non-respect des garanties d'un procès juste et équitable par les magistrats, et officiers de police judiciaire pour des raisons de corruption, notamment dans les dossiers de vol de bétails et de conflits domaniaux.

À titre illustratif

- ⊖ **À Kissidougou**, un conflit domanial opposant la famille de monsieur Lamine Sylla implanté sur un domaine depuis plus de 40 ans aux enfants de feu Karamoko Keita qui estiment que le domaine appartiendrait à leurs ancêtres. Monsieur Sylla a témoigné s'être fait arnaquer par le substitut du procureur de Kissidougou d'un montant de trois millions de francs Guinéens.
- ⊖ **À Dinguiraye**, un Citoyen témoigne avoir été injustement emprisonné avec la complicité de la Directrice de la Radio rurale locale.

## 1.2. Discrimination et violence sociale

Il y a aussi des actes, des discours et des pratiques de discrimination dont l'objectif est de rabaisser et d'humilier autrui, de l'exclure des sphères politiques et sociales. Des personnes disent vivre dans une insécurité totale en raison d'un handicap physique et mental, de leur appartenance à une communauté culturelle minoritaire, de leur patronyme, de leur vulnérabilité économique ou de leur genre. Les missions d'écoute ont permis de noter les actes de discrimination et de violence sociale suivants :

- La discrimination des femmes, des enfants et des personnes vulnérables confrontées à des discriminations culturelles en raison de leur statut ;
- La tenue de propos discriminatoires et stigmatisants à l'endroit de certaines communautés par les forces de sécurité lors des opérations de maintien d'ordre entre 2010 et septembre 2021 ;
- La non-assistance aux personnes en danger dans les hôpitaux par des médecins qui exigent des citoyens le paiement préalable de leurs prestations ;
- La discrimination basée sur les patronymes dans l'octroi des bourses d'études et des postes nominatifs dans l'Administration publique ;
- Les Discriminations basées sur les origines sociales, notamment le cas des **"Roundéh"** en Moyenne Guinée ;
- L'insuffisance de services publics efficaces et adaptés pour les personnes vivant avec un handicap ;

- La stigmatisation ouverte de l'ethnie Peulhe à la suite d'un prétendu complot dit des Peuls en 1976 ;
- La stigmatisation ouverte de l'ethnie malinkée après les événements de juillet 1985.

À titre illustratif

- ⊖ **En Côte d'Ivoire** : *Des Guinéens ont dénoncé des cas de frustration pour l'obtention des pièces administratives à l'Ambassade de Guinée en Côte d'Ivoire.*

### 1.3. Violences sexuelles

Dans l'ensemble du pays les écoutes ont relevé la fréquence inquiétante des cas de violences sexuelles de tout genre. Des cas de viol ont été signalés dans toutes les localités du pays.

De l'analyse des opinions exprimées lors des écoutes, il ressort clairement que l'impunité et la faiblesse du système judiciaire restent les principales causes de la persistance des cas de viols enregistrés un peu partout sur le territoire national.

À titre illustratif,

- ⊖ **À Forécariah** un père de famille a témoigné : *Ma fille a été violée par un policier, j'ai effectué toutes les démarches, l'agent n'a jamais été inquiété. Cette situation me traumatise et ma fille continue de garder les séquelles de ce viol.*
- ⊖ **À Dixinn** des citoyens déclarent avoir été victimes et témoins des viols publics individuels et collectifs pendant les manifestations politiques du 28 septembre notamment :
  - Sur des femmes enceintes ;
  - Sur des femmes âgées ;
  - Sur des mineurs

### 1.4. Violence socio-économique

Ce type de violence renvoie aux pratiques de dépossession de biens matériels et financiers, à la domination visant à empêcher l'accès aux ressources et aux fonctions de l'État. Différents types de violences sont distingués à partir des récits des victimes.

### **1.4.1. Destruction de biens, spoliation et expropriation**

Des récits variés, mais croisés, font état de dénuement social et de privation économique à la suite des actions comme les opérations de déguerpissement ou la réalisation des projets d'infrastructures publiques. Les victimes ont relaté une indifférence des pouvoirs publics face à la vulnérabilité des citoyens abandonnés à eux-mêmes. Dans certains cas, comme celui des pratiques de déguerpissement, les terrains, laissés vacants, auraient été revendus à des entreprises étrangères. Un mépris que dénoncent les collectifs et associations de victimes.

Là même où les populations ont adhéré sans hésitation aux actions entreprises par l'État (cas de la construction du barrage de Souapiti) leurs besoins et intérêts seront tout simplement ignorés. Il ressort ainsi des récits des victimes, des associations et des collectifs de victimes, les faits de violences suivants :

- La Destruction des biens des citoyens (Boutiques, magasins, maisons, voitures, etc.) par les forces de défense et de sécurité lors des manifestations politiques entre 2010 et septembre 2021 ;
- La Destruction des biens des citoyens (Boutiques, magasins, maisons, voitures, animaux, etc.) par d'autres citoyens pour des raisons politiques entre 2010 et septembre 2021, sans que justice ne soit rendue ;
- Les Dégâts causés sur des habitations et commerces par l'incursion rebelle de 2000-2001 en Guinée Forestière et à Forécariah ;
- Les pillages et la spoliation des biens de certains citoyens pour des raisons politiques pendant le premier régime et après le coup d'Etat manqué de 1985 ;
- Le déguerpissement de citoyens sans dédommagement ni mesures d'accompagnement ;
- L'expropriation des terres cultivables pour l'implantation des grandes entreprises dont les revenus ont peu d'impacts sur la vie des populations riveraines, particulièrement dans les zones minières ;
- L'Expropriation non réglementaire des citoyens pour installer les institutions publiques (camps militaires d'Elhadj Oumar Tall de Labé et de Kaleah à forécariah) ;

À titre illustratif

- ⊖ **À Labé** un citoyen a déclaré : Ma concession et celle de mon voisin à Wanindara rails (Commune de Ratoma) sont occupées illégalement et abusivement par la Gendarmerie nationale depuis 2009. C'est le Général Ibrahima Baldé qui était venu nous demander de lui laisser installer dans nos bâtiments la brigade de Gendarmerie de Wanindara rails pour 3 mois, le temps qu'il finisse de faire construire à côté pour ses agents. Il avait promis de payer le loyer pour ces trois mois indiqués. Mais, depuis que nous avons accepté, la gendarmerie s'y est installée. Elle ne paye pas de loyer et elle refuse de nous rendre nos bâtiments. Nous avons tous les documents prouvant que les deux bâtiments nous appartiennent. C'est pourquoi, nous sollicitons humblement l'implication du Comité National des Assises pour que nous soyons rétablis dans nos droits, le plus tôt que possible ;
- ⊖ **A Fria**, les témoignages ont fait cas de la situation des anciens travailleurs de l'usine de FRIGUIA et les conséquences désastreuses de ses activités sur l'environnement.
- ⊖ **À Faranah**, plusieurs témoignages ont fait cas d'expropriation des domaines appartenant aux citoyens à Tiro, Kalia et Faranah Centre dans le cadre de la réalisation du Transguinéen du projet Simandou.
- ⊖ **En Guinée Forestière**, les témoignages ont fait cas des dégâts causés par l'incursion rebelle de 2000-2001 ; Pendant la rébellion de 2000 la ville de Guéckédou a été victime d'attaque et de bombardement. Par conséquent, il y a eu beaucoup de destruction d'édifices et de biens, et de perte en vies humaines. Et jusque-là, la ville n'est pas reconstruite et il n'y a eu aucune réparation.
- ⊖ **À Mandiana**, l'association des victimes de déguerpissement à la suite du tracé de la route internationale Guinée - Côte d'Ivoire via la Préfecture de Mandiana. Selon leurs représentants, plus de 2000 familles ont été abusivement déguerpies, leurs habitations acquises de plusieurs années de durs labeurs démolies et laissées pour compte sans la moindre attention de l'Etat qui est censé les protéger. Ils ne comptent pas pardonner tant qu'ils ne sont pas rétablis dans leur droit, que cela prendra le temps que ça prendra, mais les cicatrices demeureront en eux tant que justice n'est pas rendue.

- ⊖ **À yomou** : les témoignages ont fait cas du déguerpissement des populations de Saoro, suivi de la destruction des plantations sans dédommagement par la SOGUIPAH. Des citoyens ont fait cas de l'arrestation, l'emprisonnement et le licenciement des membres du collectif des travailleurs de la SOGUIPAH, engagé pour défendre les droits des travailleurs et partenaires après plusieurs mois sans salaire

#### **1.4.2. Privation des droits économiques, sociaux et culturels**

Les Assises nationales ont permis d'entendre des citoyens et des collectivités qui ont mis en évidence les différentes manières par lesquelles l'appareil de l'État les a empêchés de jouir de leurs droits économiques, sociaux et culturels en matière de logement, de santé, d'éducation, d'emploi et même d'activités artistiques et culturelles. Ainsi, sur le volet des privations des droits économiques, sociaux et culturels, on peut citer :

- La redistribution inéquitable des richesses entre les différentes régions du pays et communes de Conakry ;
- La déficience des systèmes de santé et d'éducation ;
- L'insuffisance d'infrastructures (Routes, bâtiments administratifs, écoles, Hôpitaux, etc.) dans les préfectures et communes ;
- Le manque d'eau et d'électricité ;
- L'Escroquerie organisée à l'encontre des femmes à travers « la Mutuelle de Croissance Communautaire » et de la MUFFA dont les conséquences ont poussé certaines femmes à l'exil ou à la dépression ;
- Les détournements des fonds publics par des agents de l'État ;
- Les dettes financières de l'État vis-à-vis de certains citoyens ;
- Le gel prolongé des comptes des collectivités qui a entraîné plusieurs dysfonctionnements, après la prise du pouvoir le 5 septembre 2021 par le CNRD ;
- La non-revalorisation de la pension des retraités et l'absence de prise en charge médicale ;
- L'Insuffisance qualitative et quantitative du personnel enseignant et soignant dans les préfectures, sous-préfectures et districts ;

- L'implication des gardes forestiers dans la coupe abusive de bois qui impacte négativement les conditions climatiques dans les différentes régions du pays ;
- La difficile cohabitation entre éleveurs et agriculteurs dans certaines localités
- L'inaction de l'Etat face au phénomène d'intolérance religieuse qui se manifeste par : (i) le refus de certains musulmans de loger des chrétiens dans leurs concessions ou le refus de leur donner en mariage leurs filles ; (ii) la difficile cohabitation entre les courants Wahabit et Tidianit musulmans en particulier dans la région de Labé

À titre illustratif,

- ⊖ **En Côte d'Ivoire**, des témoignages ont fait cas des transporteurs guinéens basés en Côte d'Ivoire, qui font la navette entre Abidjan et Conakry avec des véhicules d'immatriculation ivoirienne. Ces transporteurs dénoncent le non-respect du principe de libre circulation des biens et des personnes. Ils disent être victimes de tracasseries de la part de la police, de la gendarmerie et de la douane guinéenne. En outre, ils estiment que les cartes consulaires en cours de validité délivrées par l'Ambassade de Guinée en Côte d'Ivoire ne sont ni considérées ni reconnues par les Forces de l'Ordre guinéennes. Par conséquent, ils obligent les transporteurs à payer de l'argent pour passer. Ces pratiques sont particulièrement fréquentes dans les villes de Kissidougou, de Gueckédou et de Mamou.
- ⊖ **En Côte d'Ivoire**, les citoyens ont déclaré que les cartes consulaires délivrées par l'Ambassade de Guinée en Côte d'Ivoire ne sont pas opérationnelles dans les cas des opérations financières du fait de leur qualité jugée insuffisamment sécurisée.
- ⊖ **À Boké**, les citoyens ont déclaré une dégradation de l'environnement au niveau des zones minières notamment dans la région de Boké. Des jeunes ressortissants de la région estiment que les cahiers des charges ne sont pas respectés par les sociétés étrangères.
- ⊖ **À Dabola**, Elhadj Mamadou Saliou Barry se dit être victime d'agression physique et de destruction des biens meubles et immeubles par les partisans de l'UFDG dont il fut membre dans le passé à cause de changement de camp en faveur du RPG. Cette agression lui aurait coûté la perte d'un montant de 20 000 000 (vingt millions de francs guinéens).

- ⊖ **À Coyah, Forécariah, Téliélé, Madiana:** Plusieurs témoignages ont fait cas d'une escroquerie organisée au détriment des femmes à travers "la Mutuelle de Croissance Communautaire" (MC2) et de la MUFFA dont les conséquences ont poussé certaines femmes à l'exil ou à la dépression ; *Cette mutuelle, selon Mme Sabou Diakité porte-parole de ladite association aurait illégalement retiré à certains groupements de femmes leur argent et demeure sans nouvelles et sans répondant.* *Certaines femmes ont contracté des dettes pour participer au capital social, d'autres ont cotisé tout le fonds dont elles disposaient en plus des trois milliards (3.000.000.000 GNF) que l'ancien Président Pr Alpha Condé aurait rajouté sur le même capital social en vue de financer les activités génératrices de revenus des groupements féminins.* *Aujourd'hui ces femmes vivent dans des difficultés, certaines sont en fuite à cause des dettes, d'autres n'ont d'autre choix que d'affronter la honte au quotidien. Cette situation est constitutive d'un réel choc psychologique chez la plupart d'entre elles. À cela s'ajoute le cas des travailleurs recrutés par la MC2 et qui sont aujourd'hui au chômage.*
- ⊖ **Au Panel de Conakry,** Monsieur Bouna Keita a déclaré être victime d'escroquerie dans une affaire de Diamant avec l'implication des autorités de la transition de 2010 et demande la réparation.

### 1.5. Violence intercommunautaire

Au chapitre de la violence intercommunautaire ont été regroupés les tensions et heurts qui ont fragilisé la coexistence entre les communautés culturelles. En effet, les missions d'écoute à l'intérieur et à l'extérieur du pays ont pu constater la nature conflictogène des terres et domaines ancestraux dans certaines régions du pays, entre autres en Guinée forestière. Des citoyens ont rapporté l'implication et l'instrumentalisation de cette question foncière par les acteurs politiques, ce qui a eu pour effet d'exacerber les conflits.

Dans les mémorandums remis aux membres du CNA, on voit toutefois que les manipulations politiques n'empêchent pas que les victimes renvoient à des considérations intercommunautaires les litiges autour des terres et des domaines ancestraux. Il arrive aussi que les activités des sociétés d'exploitation des ressources

naturelles contribuent à amplifier les conflits domaniaux dans un grand nombre des préfectures du pays.

De manière générale, les populations et victimes écoutées rapportent :

- Des manœuvres politiques visant à diviser les communautés qui ont paisiblement cohabité depuis des siècles ;
- Des violences communautaires à l'occasion de l'exploitation des domaines agricoles et les transhumances.

Plusieurs témoignages ont fait cas de conflits communautaires opposant souvent des autochtones et des allogènes dans les zones rurales en Guinée Forestière, en Basse Guinée, en Haute Guinée et en Moyenne Guinée. Ces conflits sont souvent mal gérés par l'Etat ce qui occasionne des affrontements violents et meurtriers.

À titre illustratif

- ⊖ **À NZérékoré**, En juin 1991, suite aux élections communales, la campagne électorale avait viré à l'affrontement entre guerzés et malinkés faisant plusieurs morts.

En 2014, les évènements de Zogota avait mis aux prises la société d'exploitation minière Vallé et les habitants pour des raisons de discrimination des autochtones au cours du recrutement du personnel travaillant dans des entreprises étrangères.

- ⊖ **À Beyla**, certains citoyens écoutés ont révélé que les Guerzé sont victimes de domination des Koniakas. Ces derniers refusent de reconnaître leur droit. Pire, les Guerzé sont menacés de mort par les Koniaka pour des conflits fonciers.

- ⊖ **À Kérouané**, un citoyen déclare, "Nous réclamons aussi justice pour les éleveurs victimes de destruction de leurs animaux dans certains endroits du territoire national où toutes les victimes sont souvent de la même ethnie".

- ⊖ **À N'zérékoré**

Trois citoyens ont témoigné sur les évènements de **Koulé** :

- je venais chercher de l'essence en compagnie de ma femme et ma fille. Un groupe de jeunes malinkés m'ayant entendu parler Kpèlè avec ma femme, ont foncé sur moi pour me retirer ma moto. C'est juste un autre groupe qui

est venu s'opposer et faire fuir les assaillants en leur expliquant que de telles choses ne se feraient pas dans leurs quartiers.

- En juillet 2013 lors d'un malentendu survenu à Koulé, j'ai été victime de coups et blessures le lundi 13 juillet dans le quartier Dorota 2 de la part d'un groupe de jeunes malinkés Le mardi 14 juillet également, en partant à la recherche d'une cousine égarée, j'ai reçu une balle de la part d'un inconnu.
- J'ai visité la morgue lors des événements de Koulé en 2013. Ce que j'ai vu était vraiment horrible, car j'ai vu des corps découpés.

**Dans cette même région, le nom de Niankoye Samoé** est revenu à plusieurs reprises. Cet Homme politique des premières heures de lutte pour l'indépendance de la Guinée, Niankoye Samoé, sérieux prétendant à la présidence de la République, aurait été assassiné dans la forêt de Ziama, du fait de ses origines forestières et de la décision de certains leaders et militants de l'époque de ne pas voir un forestier à la tête de la Guinée. Cette histoire est transmise dans la communauté forestière de génération en génération, de sorte que même les toutes nouvelles générations, notamment les lycéens, sont bercées par ladite histoire.

## 1.6. Violence mémorielle

Une inégalité dans la restitution et la représentation de la mémoire collective a été dénoncée par les représentants des familles des victimes ou par ceux dont les parents ont servi la Nation. Certains cas ont été portés à l'attention des membres du CNA :

- Le cas de l'inspecteur de police Mamadou BOIRO, dont la famille dénonce un effacement dans la mémoire collective et une association du nom de BOIRO aux moments tragiques sous le premier régime ; sa famille estime que Mamadou Boiro a plutôt été victime parce qu'il accomplissait une mission d'Etat dans le cadre de son service.
- Les pendus du pont 08 novembre en 1971 ;
- Le cas de l'ancien Premier ministre Lansana BEAVOGUI, dont la famille dénonce une absence de reconnaissance publique pour les services rendus à la Nation ;
- Le cas de Fodéba KEITA dont la mémoire est oubliée ;

- Le cas de Camara Laye, mort en exil sans pouvoir assister aux obsèques de sa maman, et ignoré par la nouvelle génération, malgré son apport inestimable au rayonnement de la culture guinéenne, estime sa famille.
- Le cas de Noumandian Keita, l'un des fondateurs de l'armée guinéenne arrêté par le premier régime. Sa famille estime que sa mémoire semble oubliée lors de la célébration des fêtes de l'armée ;

On peut noter que parallèlement à ces cas, nombreuses ont été les victimes – surtout des violences politiques – qui ont souhaité l'élaboration d'une politique mémorielle objective afin de célébrer les personnalités qui ont fait la Guinée d'hier et d'aujourd'hui.

## 2. Les causes de violences- violation des droits humains

De l'écoute des Assises, les citoyens ont donné leurs avis sur les causes des violences et violations décrites plus haut. Plusieurs manifestations de violation sont soit des causes soit des conséquences d'autres violations. Ces liens de causes à effet s'expliquent par la corrélation entre l'instrumentalisation de l'ethnie pour la conquête et l'exercice du pouvoir, la corruption généralisée au sein de l'appareil étatique ayant pour conséquence la mal gouvernance, la mauvaise répartition des richesses et le déficit criard de l'accès pour les populations aux services sociaux de base. Il est aussi explicitement ressorti au cours des écoutes que l'insécurité constitue la conséquence directe de l'inefficacité des services de sécurité, la culture de l'impunité marquée par la faiblesse du système judiciaire, mais aussi par la dépravation des mœurs qui ont pour conséquence directe les viols et l'abandon des us et coutumes.

### 2.1. Les causes Socio-politiques

L'ethno stratégie constitue la principale cause des violences du système démocratique guinéen. Ceci explique qu'à chaque fois qu'il y a des manifestations politiques, la plupart des habitants des villes originaires des partis d'opposition suivent le mot d'ordre de leur leader et ceci depuis l'avènement du multipartisme. Les principales causes socio politiques sont entre autres :

- Les processus électoraux non transparents
- Le manque de culture démocratique et citoyenne

- Le non-respect de la charte des partis politiques (l'affiliation des partis politiques aux groupements ethniques et régionaux)
- La constitution par les partis politiques d'associations de groupes de jeunes violents
- L'existence des coordinations régionales et leurs interférences dans les affaires publiques et politiques ;
- Les nominations à base ethnique
- Le déficit de dialogue entre l'Etat et les populations aux différents échelons de l'administration :
  - Entre l'Etat et les acteurs politiques ;
  - Entre les acteurs politiques eux-mêmes ;
- Le déficit de dialogue intergénérationnel ;

## 2.2. Les causes socio-économiques

Les cas de spoliation, d'expropriation et de conflits fonciers et domaniaux signalés dans la quasi-totalité des préfectures du pays s'expliqueraient par la mauvaise gestion du foncier qui constitue l'une des causes des violences et violations socioéconomiques. Cette situation est la conséquence directe :

- De la méconnaissance ou de la mauvaise application du code foncier et domanial par les agents de l'Etat qui en sont chargés : Ministère de l'urbanisme de l'habitat, les cours et tribunaux ainsi que les citoyens et les collectivités locales.
- De l'inexistence des textes d'application du code foncier et domanial entraînant les interprétations parfois divergentes ;
- De l'inadaptation de certaines dispositions par rapport aux us et coutumes ;

En plus des causes liées à la mauvaise gestion du foncier rural et urbain, les causes liées à la mal gouvernance et à la mauvaise répartition des ressources ont été signalés et elles sont entre autres :

- Le non-respect par les sociétés étrangères de leurs conventions d'établissement et l'insuffisance des terres, a créé les conditions suffisantes pour des revendications entraînant des violences,

- La restriction des commerces privés au profit du commerce populaire,
- La gestion déficiente des entreprises publiques,
- Des trafics transfrontaliers de marchandises importées, des pierres précieuses et de la monnaie.
- La Baisse du financement des secteurs sociaux : éducation, agriculture, santé, route.
- La Pauvreté et la cherté de la vie
- L'impact négatif de l'exploitation minière sur la production agricole, la pêche, l'élevage et l'environnement
- L'Insuffisance de la production d'électricité et d'eau
- La mauvaise gestion des entreprises publiques et parapublique : électricité, eau, téléphonie ;
- Le taux élevé des crédits ;
- La Faible capacité des opérateurs privés guinéens : capacité, financière et technologique ;
- La Mauvaise application du contenu local ;
- L'inflation monétaire : inflation d'origine locale et l'inflation importée ;
- Le chômage ;
- La coupe abusive de bois, les feux de brousse.

### 2.3. Les Causes liées à l'Insécurité, au manque de justice et à l'impunité

Le manque de confiance en la justice. De tous les secteurs de la vie guinéenne, celui de la justice a toujours été le plus décrié. Cela en raison justement de l'impunité chronique qui s'est installée tout au long de l'histoire récente de la Guinée. Cette situation a amené de nombreux citoyens à n'accorder aucun crédit à la justice guinéenne. Ce manque de confiance fait aussi que plusieurs Guinéens considèrent que les recours ne constituent que des pertes de temps inutiles ; ce qui les conduit à se faire justice eux-mêmes.

L'éloignement des cours et tribunaux constitue également un facteur qui ne favorise pas l'accès à la justice.

Les principales causes de l'insécurité sont entre autres :

- Le mauvais comportement des FDS vis-à-vis des citoyens ;
- La mauvaise répartition des agents de force et de sécurité sur l'ensemble du territoire
- Le Non-respect des FDS par les citoyens
- Les phénomènes de coupeurs des routes, le vol des bétails, le vol des récoltes et la prolifération des armes légères et de petit calibre
- L'affaiblissement des systèmes de solidarité traditionnelle ;
- Le faible développement des systèmes de solidarité moderne (sécurité sociale, assurance maladie, mutuelle, économie sociale et solidaire)
- Le difficile accès à la pièce d'identité nationale et aux documents de voyage pour les Guinéens résidants et non résidants ;
- L'attaque des pêcheurs artisanaux par les gros navires de pêche et minéraliers (destruction des filets de pêche).
- L'insécurité des débarcadères
- Le Transport des produits prohibés par les piroguiers

Les principales causes des violences et violations des droits humains qui ont été identifiées ont été regroupées ici selon des critères en lien avec les attentes des populations et les recommandations formulées par le Comité National des Assises.

### **3. Les attentes des populations**

À l'issue des écoutes de nos concitoyens, il en ressort les attentes suivantes :

#### **3.1. Sur la vérité :**

- Que la vérité sur les violences et les violations des droits humains de 1958 à nos jours soit établie par une juridiction libre et indépendante au service des citoyens ;
- Que les archives des camps de torture de 1958 à nos jours soient déclassifiées
- Que les archives sur les différents crimes commis de 1958 à nos jours soient déclassifiées pour permettre aux victimes ou à leurs descendants d'identifier les corps, de les enterrer et/ou de faire leur deuil ;
- Que les présumés auteurs avouent leurs crimes ;
- Que les victimes soient confrontées aux présumés auteurs ;

- Qu'une Lutte soit menée contre le harcèlement (discrimination des femmes en milieu professionnel, harcèlement physique et moral) et contre les viols et les violences sexuelles ;
- Que les victimes d'expropriation pour cause d'utilité publique soient indemnisées conformément à la loi ;
- Que la gestion foncière soit améliorée (dans l'application effective du code foncier et domanial) ;
- Que la confrérie Donzo soit dépolitisée pour éviter qu'elle ne devienne une milice paramilitaire.

### 3.2. Sur la réparation

Les citoyens exigent :

- La réhabilitation des victimes dans leur dignité bafouée ;
- La construction d'un musée et l'élévation de stèles à la mémoire des victimes ;
- L'indemnisation financière des victimes ou ayants droit qui le demandent ;
- L'assistance médicale et psychologique aux victimes qui en expriment le besoin ;
- L'institutionnalisation d'une journée nationale de souvenir à la mémoire des victimes des violences/violations des droits humains ;
- La restitution aux ayants droits des victimes, de leurs biens spoliés (Ordonnance **N°001/PRG/85** portant restitution des biens de tout genre des personnes physiques ou morales ayant été spoliés) ;

### 3.3. Sur les charniers :

- L'identification, la sécurisation des fosses communes et la restitution des restes des victimes aux familles ;

### 3.4. Sur les excuses publiques :

- La reconnaissance officielle de la responsabilité de l'Etat dans les violences et la présentation d'excuses publiques aux familles des victimes ;

### 3.5. Sur le suivi des recommandations des Assises Nationales :

- La mise en place d'une commission ad-hoc de suivi et d'exécution des recommandations ;

### 3.6. Sur la Gouvernance :

- L'amélioration de la gouvernance économique, politique et sociale ;
- Le respect de la hiérarchie à tous les niveaux de l'Administration ;
- L'identification et le jugement des auteurs de violences et de violations des droits humains lors des manifestations tant parmi les FDS que parmi les manifestants ;
- La Création d'emplois pour lutter contre le chômage ;
- La lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite selon les dispositions prévues par la loi;
- La valorisation avec plus d'équité de la rémunération des agents de la fonction publique ;
- La mise en place de mécanismes pour atténuer la cherté de la vie afin de soulager les populations ;
- L'Amélioration des services sociaux de base
- La consolidation de l'unité Nationale

### 3.7. Sur l'ethnocentrisme :

- La lutte contre les manipulations à connotation ethnique à des fins politiques.
- La criminalisation de toute forme d'ethnocentrisme en sanctionnant toute référence à l'appartenance ethnique dans les rapports entre citoyens et dans les relations avec l'Etat et ses institutions.

### 3.8. Sur l'histoire de la Guinée :

- La mise en place une commission scientifique composée d'historiens, de philosophes, de sociologues, d'écrivains, de juristes, de géographes, d'archivistes, qui auront pour mission d'écrire l'histoire consensuelle de la Guinée qui sera désormais enseignée dans nos institutions éducatives.

### 3.9. Sur les conflits intercommunautaires :

- La mise en place d'une commission spécifique endogène pour la prévention et la résolution pacifique des conflits ;

## **IV. RECOMMANDATIONS DU COMITE NATIONAL DES ASSISES**

Après avoir écouté les témoignages des populations sur les différents actes de violences, de violations des droits humains et recueilli les demandes de réparation formulées, le CNA fait les recommandations suivantes :

### **1. Des Recommandations Urgentes :**

- Assurer une prise en charge médicale immédiate des malades victimes de violations des droits humains, et leur apporter une aide psychologique et matérielle ;
- Régulariser la situation des personnes mises à la retraite par erreur par la fonction publique et par l'armée ;
- Accorder un moratoire au déguerpissement pendant la période hivernale ;
- Rembourser l'avance payée par les femmes et les jeunes dans les programmes MUFFA et MC2 pour les cas justifiés ;
- Régulariser la situation des salariés travaillant pour des institutions dont les comptes ont été gelés après le 05 septembre 2021 ;
- Mettre en place une commission ad-hoc de suivi et d'exécution des recommandations issues des assises.
- Vulgariser le rapport issu des Assises Nationales ;

### **2. De la Vérité**

- Mettre en place par voie législative une commission vérité et réconciliation pour connaître les cas les plus complexes de notre passif historique qui nécessitent un traitement particulier.
- Mettre en place un comité scientifique qui aura pour mission d'écrire l'histoire générale de la Guinée.
- Mener des démarches pour l'obtention de la déclassification des archives portant sur la Guinée, en Guinée et à l'étranger pour établir la vérité et faire un travail mémoriel ;

### **3. De la Justice**

- Réhabiliter toutes les victimes politiques de tous les régimes en cassant les jugements de condamnation en violation de la loi en vigueur ;

- Accélérer la tenue des procès en attente notamment ceux de Janvier -Février 2007, du 28 septembre 2009, août 2012 et autres crimes de sang commis lors des manifestations politiques et syndicales ;
- Adopter une loi pour la protection des victimes et des témoins.
- Identifier et punir les auteurs de violences et de violations des droits humains lors des manifestations tant parmi les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) que parmi les manifestants ;

#### **4. De la Réparation**

A l'issue des travaux de la commission vérité et réconciliation :

- A l'État et aux auteurs de reconnaître leur part de responsabilité dans la gestion du passif historique du pays, suivi de la présentation d'excuses publiques aux victimes ;
- Mettre en place un fonds d'indemnisation des victimes ;
- Restituer aux ayants droits des victimes leurs biens spoliés et procéder à des réparations, même symboliques ;
- Transformer la partie carcérale du camp Camayenne en un lieu de mémoire par la construction d'un monument de souvenirs ;
- Institutionnaliser une journée nationale de souvenir à la mémoire des victimes des violences/violations des droits humains ;
- Ériger des musées, monuments, stèles dans tous les lieux de mémoire et attribuer des noms aux édifices et voies publics ;
- Localiser et sécuriser les charniers afin d'identifier les corps et restituer les restes aux familles afin qu'elles fassent leur deuil ;

#### **5. Des Réformes Institutionnelles**

- Renforcer l'appareil judiciaire, tant dans ses moyens que dans son indépendance pour rendre des décisions justes et ainsi mettre fin à l'impunité chronique ;
- Adopter une loi qui condamne les propos et attitudes à caractère ethnocentrique, communautariste et religieux ;

- Créer une institution nationale de prévention, de gestion et de résolution des conflits pouvant porter atteinte à la cohésion nationale ;
- Réduire le nombre de partis politiques
- Mettre en place un dispositif de veille et de lutte contre les violences à caractère politique ;
- Renforcer les ressources (infrastructurelles, humaines et financières) pour faciliter l'accès des populations aux services sociaux de base à Conakry et à l'intérieur du pays ;
- Mettre en place un dispositif efficace permettant la prise en charge effective des dénonciations (notamment à travers le numéro vert) des cas de corruptions et autres délits économiques et financiers ;
- Veiller à l'application effective de la loi sur la corruption notamment la loi L/2017/041/AN du 4 juillet 2017 portant prévention, détection et répression de la corruption et infractions assimilées ;
- Mettre en place des mécanismes et outils de formation, d'encadrement, d'emploi, d'accompagnement et de loisirs pour la jeunesse ;
- Améliorer la répartition des richesses tant au niveau central, déconcentré et décentralisé,
- Appliquer de façon effective le plan de gestion environnemental et social dans tous les projets, notamment dans les zones d'exploitation minière ;
- Respecter le contenu local (ex : les conventions avec les sociétés minières) ; et réorganiser l'exploitation artisanale de l'or.
- Renforcer l'éducation civique et morale dans les écoles ;
- Faire appliquer et durcir la loi contre les mutilations génitales féminines (M.G.F);
- Veiller à l'application des lois interdisant le mariage précoce et forcé ;
- Adopter une loi accordant un quota aux personnes vivant avec handicap et aux personnes atteintes d'albinisme dans l'octroi des postes de responsabilité à tous les niveaux ;

- Faciliter l'accès des personnes vivant avec des handicaps aux infrastructures publiques ;
- Accentuer la formation professionnelle continue des forces de défense, de sécurité et de maintien de l'ordre dans le cadre du respect des droits humains ;
- Développer et promouvoir une culture de dialogue à travers la mise en place de mesures idoines pour un dialogue inclusif ;
- Privilégier le dialogue comme mode de règlement des conflits par les acteurs sociopolitiques ;
- Prendre en compte l'approche genre dans l'ensemble des réformes institutionnelles, par l'amélioration à l'accès des femmes aux postes de responsabilité ;
- Réviser et veiller à l'application stricte de la Charte des partis politiques ;
- Mettre en place des mécanismes qui permettent d'organiser des élections transparentes, paisibles et crédibles ;
- Restaurer la confiance entre les citoyens d'une part et entre l'Etat et les citoyens d'autre part.

## V. CONCLUSION

La décision de **Son Excellence le Colonel Mamadi DOUMBOUYA, Président de la Transition**, d'instituer l'organisation des Assises dénommées « Journées de Vérité et de Pardon » a été positivement accueillie par la population guinéenne de l'intérieur comme de l'extérieur du pays. D'ores et déjà, la possibilité offerte de s'exprimer et d'expurger des frustrations accumulées tout au long de l'histoire du pays, a été saluée comme le début effectif du processus de repentance, d'empathie, de reconnaissance et donc du deuil et du pardon. Ainsi, les Assises Nationales ont permis une communion des Guinéens pour aborder dans la responsabilité et dans le respect mutuel, des pages sombres de l'histoire du pays. C'est un fait rare et inédit qui mérite d'être souligné en réussissant à mobiliser près de quatre-vingt-dix mille personnes qui ont effectivement participé aux débats des Assises Nationales.

Les témoignages recueillis ont, dans la plupart des cas, souligné l'impérieuse nécessité de connaître la vérité sur les douloureux événements du passé. La généralisation des populations victimes à différents moments de la tragique histoire du pays, a permis une acceptation générale de raconter les faits, de nommer le mal, de déclassifier les archives nationales et celles d'origine étrangères pour enfin faire la lumière sur les raisons des blessures dont sont victimes les Guinéens.

Le moment est venu d'examiner avec lucidité le passé du pays, quel que soit ce qui sera découvert de hideux, de regrettables, mais aussi de sublimes et de réconfortants. Cette prédisposition doit être exploitée pour enfin faire écrire l'histoire générale de la Guinée par des historiens et des experts qui mettront en avant une démarche sans équivoque, en privilégiant l'exploitation des faits historiques.

Ces travaux ouvriront sans aucun doute les voies pour parvenir au pardon et, ce faisant, œuvrer à l'opérationnalisation du processus de réconciliation nationale en Guinée.

Par ailleurs, il a été noté une volonté unanime de parvenir au raffermissement de la cohésion nationale et au renforcement du vivre ensemble. C'est dans ce cadre que beaucoup de témoignages relatifs à la persistance de discriminations sociales, culturelles ou ethniques sont livrés afin de les déplorer et solliciter par conséquent la mise en place de mécanismes de médiation, de réparations ou pour mettre fin aux causes de ces formes de violences. L'aspiration à une communauté de citoyens

égaux en droits et en devoirs est perceptible tout au long des témoignages recueillis.

C'est dans la même perspective que l'équité de traitement des régions par l'Etat est évoquée. En effet, le manque d'infrastructures sociales de base comme les routes, les centres de santé, les écoles, est difficilement accepté par des populations qui se sentent ainsi marginalisées et abandonnées. Les préfectures frontalières aux pays voisins sont à cet égard des zones sensibles notamment sur le plan sécuritaire en tenant compte de la proximité de mouvements djihadistes qui pullulent dans certains pays voisins. Aussi, la répartition équitable des richesses nationales par une gouvernance vertueuse, est une revendication ayant un large consensus.

Les Assises Nationales ont été une véritable catharsis d'ensemble. L'espérance des Guinéens est que le moment de partage et d'écoute que furent ces Assises soit le point de départ d'une réflexion collective sur les conditions sociales, politiques et institutionnelles d'une réconciliation effective des guinéens et d'une Guinée unie autour de valeurs commune

## 1. Discours de son Excellence le Colonel Mamadi DOUMBOUYA , Président de la Transition , à l'occasion de la cérémonie de lancement des Assises Nationales

### Mesdames et Messieurs, Chers invités.

En vos rangs, qualités et titres,

Tout protocole observé.

Je voudrais d'abord vous remercier très chaleureusement d'avoir répondu à mon appel, celui de la Nation et de l'État ; ce qui témoigne de l'intérêt certain que nous portons tous à l'égard de notre pays dont nous avons la responsabilité de chérir, de défendre et de maintenir dans la paix et la prospérité pour les générations actuelles et futures.



### Mes chers compatriotes,

La Guinée est le fruit de son histoire.

Dans le processus de construction des États-Nations, aucun pays n'a connu une trajectoire linéaire.

Ainsi, à l'instar des autres Nations, la Guinée a aussi son passé. Lequel a été une source de gloire à bien des égards et, par endroit, des moments de douleur, de difficultés et d'hésitation.

Après toutes ces années où des violences de toutes sortes se sont abattues sur nous, à partir de ce 22 mars, nous chercherons, du tréfonds de nos âmes, la force qui nous permettra de nous regarder en face, bien en face, pour dire ce que nous nous sommes infligés. Nous nous sommes assez regardés en ennemis.

Trop de défiance. Remontant mille et une souffrance. Trop de méfiance. Enfantant des rigoles de larmes passées sous silence.

### Mes chers compatriotes,

Durant toutes ces décennies, nous n'avons pas cessé de nous faire du mal. Des soleils pâles ont succédé des nuits sans étoiles. Il est temps de s'arrêter, un instant, et de purifier notre ciel. Il y a tant de beauté à y inscrire. Et vous êtes, NOUS sommes les dépositaires de cette lumière léguée par nos ancêtres, qu'il faut préserver. C'est vers ceux-ci que je tends, chaque jour, mes modestes mains, afin de recueillir leurs bénédictions, pour avoir la force et l'humilité de vous servir, dans l'unité.

L'unité de notre pays est la pierre de mon action. Je vous l'ai dit le 05 septembre 2021.

Je vous ai fait la promesse de porter, à bout de bras, cette volonté, NOTRE volonté, NOTRE aspiration de Pardon et de Rassemblement. Se rassembler pour avancer.

Se retrouver pour pleurer, ensemble, parce que nos larmes sont communes, parce que nos blessures sont communes, nos colères tout aussi communes.

### Mes chers compatriotes,

## **Mes chers frères et sœurs,**

A y regarder de près notre société, il est facile de constater que quelque chose ne fonctionne pas normalement. Aujourd'hui, c'est une évidence de relever que notre vivre-ensemble est fortement entamé. Le tissu social fragilisé. Les causes de cet état de fait sont multiples et complexes.

Cependant, un effort de situer les responsabilités s'impose enfin à nous tous. Partant de ce constat, j'ai tenu à l'organisation de ces Assises nationales dénommées Journées de Vérité et de Pardon pour ainsi donner une occasion historique et unique aux Guinéens de se regarder en face, les yeux dans les yeux, et de se parler franchement, à cœur ouvert.

C'est à nous et à nous seuls que revient une telle initiative. Je suis convaincu, chers compatriotes, que personne ne le fera à notre place.

La réussite de cette épreuve importante de la vie de notre nation passera par une prise de conscience collective, un sens élevé de la responsabilité, un grand courage, un souci de vérité, la capacité d'écoute, d'accepter et de pardonner. C'est maintenant ou jamais que nos cœurs et nos esprits doivent se libérer.

Ici, l'enjeu est comment assumer notre histoire dans toute sa grandeur et sa facette la moins lumineuse, pour avancer. Nous le devons aux générations futures. Je compte sur le patriotisme et le volontarisme de toutes les parties prenantes, pour y arriver tous ensemble.

Les Assises nationales sont au-dessus de toutes les considérations politiques, ethniques et religieuses de notre nation. Elles faciliteront sans doute le vivre ensemble auquel nous aspirons. J'en appelle à l'implication des acteurs politiques, culturels, religieux et socio- professionnels pour conférer à cet évènement toute la réussite qu'il mérite.

## **Mes chers frères et sœurs,**

Nous sommes chevillés les uns aux autres. Nous ne pourrions pas faire l'économie de marcher en cadence, droits dans nos bottes, si nous voulons remporter la victoire. Aucun Guinéen autre. C'est pourquoi, il est de notre devoir, à tous, de dépasser nos ressentiments, de taire nos rancœurs. Chacun de nous, ici, dans ce pays, a subi une brutalité. Les plaies sont là, béantes. Il est temps qu'on les nettoie, qu'on y apporte les pansements. Pour qu'on guérisse. Évidemment, des cicatrices resteront. Elles seront les témoins de nos folies passées, pour que celles-ci ne se répètent plus. Mais, elles seront surtout l'expression la plus nette de nos pardons respectifs.

Pour la patrie, nous devons tous consentir des sacrifices et c'est à ce prix que nous irons de l'avant.

Comme je l'ai dit à l'occasion de mon adresse à la nation du 31 Décembre 2021, ma détermination à servir la nation est totale et je ne reculerai pas.

Un de mes combats à la tête de notre pays, est d'offrir à ses prochains dirigeants, une nation rassemblée, unie, forte et prospère. Un Etat où le vivre ensemble ne sera plus un rêve. Je rêve d'une Guinée tout court comme du temps de nos pères et grands-pères. Donnons-nous cette chance.

Chers compatriotes,

## **Mes chers frères et sœurs,**

Vous dont les corps, les cœurs et les âmes ont subi tant de violences gratuites ; vous dont les maisons ont résonné de tant de deuils injustes ; vous dont les quartiers ont souvent retenti de la glaçante

indifférence ; vous, sœurs et frères, mères et pères, tantes et oncles de destinées partagées ; du haut de cette tribune, je demande à chacun d'écouter le mal de son voisin, de s'ouvrir à soi-même, et aux autres, dans la transparence et la vérité.

La vérité. Oui, la vérité. Celle qui donne tout leur sens à ces Assises Nationales. La vérité. Celle qui précède toute entreprise de réconciliation. La vérité. Celle qui est synonyme de repentir et de reconnaissance de nos torts. C'est elle, cette vérité-là, après tellement d'affrontements et de luttes stériles, c'est elle qui dicte mes décisions. Comme celle qui nous réunit à l'occasion de nos assises. C'est cette vérité-là qui nous demande : Et si on s'écoutait maintenant ? Et si on se parlait à présent ?

Ces journées de Pardon et Vérité s'étaleront sur six (6) semaines. J'ai instruit le Premier Ministre de mettre en place un Comité National des Assises, pour coordonner l'ensemble des activités durant cette période.

De ce 22 mars au 29 avril, je n'ai pas de doute qu'on s'écouterà, et qu'on se parlera. On s'exprimera. Parce qu'il est venu le temps des paroles patriotiques, libératrices, réparatrices, des discussions apolitiques et émancipatrices. Nous nous parlerons, en toute fraternité. Nous en sortirons grandis, unis, forts, plus rassemblés et prêts à relever ENSEMBLE, tous les défis du développement et de prospérité de notre chère patrie.

Souhaitons-nous les uns et les autres de belles assises, porteuses d'une paix durable, féconde d'amour dans nos cœurs et dans nos âmes !

Par ces mots, je déclare solennellement ouvertes les Journées de Vérité et de Pardon.

Vive la République !

Vive la Guinée !

Que Dieu bénisse les Guinéennes et les Guinéens !

### **Cher(e)s compatriotes**

Le 22 mars 2022, le Président de la Transition, Président du CNRD, Chef de l'État, le Colonel Mamadi DOUMBOUYA a lancé les travaux des Assises nationales. Ce lancement s'inscrit en droite ligne de la promesse originelle du CNRD du 5 septembre. Un engagement réitéré lors du discours de nouvel an du Chef de l'État. Devant le peuple de Guinée et face à l'Histoire, il a rappelé lors du lancement officiel des Assises Nationales l'un de ses combats à la tête de notre pays : « Offrir à nos prochains dirigeants, une nation rassemblée, unie, forte et prospère. »



Nous sommes malades de notre passé. Il est évident que nous ne pouvons pas réussir la refondation de notre État si nous ne nous administrons pas un remède durable. Ce remède passe inéluctablement par un dialogue, dépassionné, constructif et réparateur, dans la vérité pour aboutir au pardon.

Comme vous le savez, le Président de la Transition m'a fait l'honneur de me confier l'organisation des Assises Nationales. Celles-ci ont lieu partout en Guinée et à l'extérieur jusqu'au 29 avril 2022. C'est donc pour moi un devoir de vous informer sur le déroulement de ces Assises.

Conformément au décret publié hier, il est créé un Comité National des Assises, coprésidé par les respectés El Hadj Mamadou Saliou CAMARA, Premier Imam de la Grande Mosquée Fayçal de Conakry et Monseigneur Vincent COULIBALY, Archevêque de Conakry.

Ce comité est composé de 31 de nos compatriotes, des femmes et hommes qui représentent toutes les couches de la société. Ils sont indépendants et reconnus pour leur qualité intrinsèque.

Leur travail s'appuiera tout d'abord sur les conclusions de la Commission Provisoire de Réflexion sur la Réconciliation Nationale (CPRN). Il sera complété par les recherches de nos historiens sur la période 2016 – 2022, qui n'a pas fait l'objet d'étude du CPRN.

Pendant la période des Assises Nationales, de larges concertations seront menées : d'une part au niveau des préfectures et d'autre part à l'étranger dans les juridictions diplomatiques respectives de nos compatriotes. Les contributions des différentes composantes et organisations de notre société en particulier les organisations de la société civile, les partis politiques, les organisations à but non lucratif, les associations de victimes, les médias, les historiens, les intellectuels et d'autres viendront enrichir le travail du Comité National des Assises.

Ils sont appelés à se concerter et à s'organiser pour produire des recommandations en direction du Comité National des Assises. Celui-ci se fera le devoir, j'en suis convaincu, d'intégrer toutes les préoccupations exprimées par les différentes parties afin d'aboutir à un rapport final le plus complet possible.

Vous me permettrez de rappeler ici qu'un travail détaillé, fourni et approfondi a été effectué sur la question des violences subies par nos compatriotes depuis l'indépendance. La documentation disponible est abondante et riche. Des conclusions majeures ont été faites par le CPRN et d'autres chercheurs.

Aujourd'hui, la superposition du Carême et du mois de Ramadan nous offre l'occasion unique de nous parler, de méditer, de nous dire la vérité, mais surtout de réfléchir sur la meilleure manière de nous apaiser, et enfin, de nous pardonner.

Mes chers compatriotes,

Je formule le vœu que ces assises aboutissent à des recommandations qui nous rapprochent, nous rassemblent et surtout nous permettent de regarder dans la même direction. La conception et la projection de la Guinée que nous voulons pour nos enfants ne seront possibles qu'à ce prix. Mettons-nous au travail pour organiser les foras desquels, je l'espère, sortiront des propositions constructives.

A la jeunesse, je demande de vous retrouver, de vous parler, mais surtout aller à la rencontre de la Commission Nationale des Assises pour lui dire votre ressenti et surtout ce dont vous avez besoin pour construire la Guinée du futur. Une Guinée débarrassée de ses démons du passé et rassemblée autour de ses valeurs ancestrales. Des valeurs d'humanité et de compassion profondément ancrées dans le pilier « Solidarité » de notre devise nationale.

A nos artistes, femmes et hommes de médias, nos Sages, nos sœurs et nos mères, nos religieux, nos sportifs, nos artisans, notre secteur privé, bref à tous les Guinéens, du fond du cœur, je vous invite à faire appel au meilleur de vous-même dans un esprit fécond de pardon sincère et de réconciliation. Pour y parvenir, nous devons diluer nos histoires personnelles dans la trame d'un récit collectif et faire preuve de responsabilité personnelle afin d'élever notre pays à la juste place qu'il mérite.

### **Chers compatriotes,**

En cette période de spiritualité partagée, nous n'avons aucune excuse de rater la chance historique qui s'offre à nous pour exorciser nos maux. Trouvons les mots pour apaiser et réconcilier et débarrassons-nous de ce qui nous oppose.

D'ores et déjà, je peux vous assurer de la détermination du Comité National des Assises, que j'ai rencontré ce matin, de vous écouter. De cette écoute et de cet engagement sortiront une série de recommandations pertinentes qui permettront de baliser notre marche vers le futur que nous voulons pour notre pays.

Le Comité National des Assises se mettra au travail dès lundi pour traduire en actes concrets la confiance et le mandat à lui confiés par le Président de la Transition, le Colonel Mamadi Doumbouya.

Que Dieu bénisse la Guinée !

Je vous remercie !

Mohamed BEAVOGUI, Premier Ministre Chef du Gouvernement.

### 3. Déclaration solennelle des Coprésidents du CNA

Guinéennes et Guinéens

Chers compatriotes

Son excellence, le Président de la Transition le Colonel Mamadi DOUMBOUYA a procédé le 22 mars dernier au lancement officiel des Assises Nationales dénommées « Journées de Vérité et de Pardon ». Un comité national des assises composé de 31 membres a été créé à cet effet. Ce Comité est coprésidé par le Grand Imam de la Mosquée Fayçal, El hadj Mamadou Saliou CAMARA et l'archevêque de Conakry, Monseigneur Vincent COULIBALY.



Chers compatriotes,

L'organisation des Assises Nationales du 22 mars au 29 avril 2022 dans les chefs-lieux des 33 préfectures, dans les 6 communes de Conakry et dans l'ensemble des représentations diplomatiques de la Guinée à l'étranger répond à plusieurs nécessités. Un panel est organisé pour recevoir les groupes ayant des revendications spécifiques, à Conakry.

- L'histoire de notre pays a été marquée depuis l'indépendance nationale par des violences et des violations récurrentes des droits de l'homme. Cette triste réalité a érigé des murs de méfiance et de rancœurs entre les Guinéens qui se trouvent ainsi divisés et traumatisés. Pour guérir ces douleurs, il y a un besoin impérieux de se parler, de s'écouter et de créer des élans d'empathie pour rendre audible les vérités ignorées et cachées. Les assises à travers des entretiens individuels, des focus group et des forums ouverts, libres et transparents sont des moments et des lieux privilégiés pour ce travail de mémoire.
- Nous vivons aujourd'hui dans un environnement complexe en butte avec des conflits de type nouveau. Les repères qui prévalaient par le passé sont profondément ébranlés et les piliers de notre société sont vacillants. Nous devons par conséquent anticiper et être proactifs pour faire l'inventaire à travers les assises de cette nouvelle réalité. En encourageant nos compatriotes à user de la parole pour exprimer leurs souffrances, leurs frustrations et leurs angoisses nous pourrions ainsi avoir un diagnostic réaliste et exhaustif du mal qui menace le vivre-ensemble. Les assises nationales auront ainsi pour vocation par le biais de pertinentes recommandations à la haute attention de son excellence le Président de la Transition de favoriser l'émergence de politiques publiques pour unir, apaiser et guérir notre société. Les assises contribueront ainsi à construire la paix en Guinée.
- Un Etat qui a perdu la confiance de son peuple est un Etat qui perd son autorité et sa légitimité et qui par conséquent devient faible. Or nous devons relever et construire notre pays sur de nouvelles bases d'où la nécessité de la refondation de l'Etat. Les assises sont alors le commencement d'un processus de ré légitimation des futures institutions de notre pays.

Chers compatriotes, chers frères et sœurs

Ces assises nationales pour la vérité et le pardon sont utiles pour notre présent et notre avenir. C'est la raison pour laquelle nous faisons un appel solennel à toutes les composantes sociales, politiques, et culturelles de l'intérieur comme de l'extérieur pour y participer de manière active et constructive. Cet appel s'adresse particulièrement à tous nos compatriotes qui sont encore réticents à participer à ces présentes Assises. Pour l'intérêt supérieur de la Guinée nous les prions de reconsidérer leur position. La recherche des voies et moyens pour parvenir à enclencher une réelle et profonde dynamique de réconciliation nationale gage de la construction nationale et du développement de la Guinée est de notre responsabilité collective sans aucune exclusive.

Chers compatriotes

Nous avons le plaisir de porter à votre connaissance que les opérations d'écoute et de recueils des avis des Guinéennes et des Guinéens de l'intérieur ainsi que ceux de la diaspora se dérouleront du 11 au 20 Avril 2022 dans les 33 Préfectures et 6 communes de Conakry ainsi que dans nos Ambassades et missions Diplomatiques.

Faisons-en sorte que les assises nationales soient un pas décisif pour nous unir, nous pardonner et enfin nous réconcilier afin de préparer l'avenir d'une Guinée en paix, développée, démocratique et fraternelle. Souvenons-nous que nous vivons le temps de carême et de ramadan où musulmans et chrétiens sont invités à la conversion, c'est-à-dire à revenir à Dieu et à pratiquer le bien.

Le bien a pour nom ici, la vérité à dire sur le vécu des Guinéens et le pardon à accorder à ceux qui nous ont fait du tort comme Dieu nous pardonne tous les jours.

Puissions-nous donc, nous laisser interpeller par ce temps que nous vivons en hommes et en femmes de foi.

Que Dieu bénisse la Guinée

Je vous remercie.

Conakry, le 08 Avril 2022

**Grand Imam de la Mosquée Fayçal**

**El hadj Mamadou Saliou CAMARA**

**Archevêque de Conakry**

**Monseigneur Vincent COULIBALY.**

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

COMITE NATIONAL DU RASSEMBLEMENT  
POUR LE DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail- -Solidarité

**DECRET D/2022/ 0174 /PRG/SGG**  
**PORTANT CREATION, ATTRIBUTIONS, ORGANISATION ET**  
**FONCTIONNEMENT DU COMITE NATIONAL DES ASSISES**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,**

**Vu** la Charte de la Transition ;

**Vu** la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

**Vu** le Communiqué N°001/CNRD/2021 du 05 septembre 2021, portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

**Vu** l'Ordonnance N°2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021, portant prorogation des Lois Nationales, des Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur ;

**Vu** le Décret D/2021/008/PRG/CNRD du 06 octobre 2021, portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

**Vu** le discours du 22 mars du Président de la Transition à la cérémonie de lancement officiel des Assises Nationales.

**DECRETE**

**CHAPITRE I : CREATION ET ATTRIBUTIONS**

**Article 1<sup>er</sup>**: Il est créé un Comité National des Assises, chargé de la coordination et de l'organisation des Assises Nationales.

**Article 2** : Le Comité National des Assises a pour attributions :

- D'élaborer le cadre méthodologique des Assises nationales
- De conduire le processus d'organisation des Assises
- D'assurer la participation effective de toutes les composantes de la nation
- D'élaborer le rapport final des assises assorties de recommandations à la haute attention du Président de la Transition



## **CHAPITRE 2 : COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT**

**Article 3 :** Le Comité National des Assises est composé de trente-un 31 membres choisis intuitu personae. L'Iman de la grande Mosquée de Conakry et l'Archevêque de Conakry en assurent la Co-Présidence.

**Article 4 :** Les travaux des Assises nationales dénommés journées de vérité et de pardon, lancées le 22 mars 2022 prendront fin le 29 avril 2022.


**Article 5 :** Les ressources nécessaires au fonctionnement du Comité et à l'organisation des Assises Nationales sont imputables au budget national.

## **CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINALES**

**Article 6 :** Le Premier Ministre est chargé de l'application du présent Décret.

**Article 7 :** le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République.

Conakry, le 25 MAR 2022



**Colonel Mamadi DOUMBOUYA**

## 5. LISTE DES MEMBRES DU COMITE NATIONAL DES ASSISES

N° Ord	Prénom et NOM	PROFESSION	TELEPHONE
1.	Elhadj Mamadou Saliou CAMARA	GRAND IMAM de la MOSQUEE FAYCAL de CONAKRY	621 10 00 00
2.	Monseigneur Vincent COULIBALY	ARCHEVÊQUE DE CONAKRY	664 46 42 03
3.	Elhadj Seny Facinet SYLLA	INGENIEUR CHIMISTE	622 99 03 99
4.	Mr Sorel KEITA	JURISTE	611 93 69 74
5.	Dr Hawa DIAKITE	PHARMACIENNE	620 82 12 42
6.	Souleymane BAH	GEOGRAPHE	622 91 18 83
7.	Dr Ali Gilbert IFONO	HISTORIEN	622 36 70 36
8.	Mme Asmaou DIALLO	ENSEIGNANTE	622 28 76 91
9.	Mr Lancine MAGASSOUBA	JURISTE	628 23 15 10
10.	Dr Marc Pépé GROVOGUI	PHARMACIEN	622 28 77 19
11.	Mr Bah Oury	ECONOMISTE	623 98 97 11
12.	Dr Makalé Traoré	ECONOMISTE	622 39 31 31
13.	Mr Abdoulaye CAMARA	INGENIEUR ELECTROMECHANICIEN	610 10 80 80
14.	Mr Pépé BALAMOU	ENSEIGNANT	628 19 31 04
15.	Mme Monique CURTIS	JOURNALISTE	622 27 83 66
16.	Mme Djénabou Komanthio DIALLO	ECRIVAIN	622 40 55 16
17.	Mr Yo KOUYATE	HOMME DE CULTURE	622 92 78 99
18.	Mr Sékou LEGROS CAMARA	HOMME DE CULTURE	629 53 72 72
19.	Mr Amara DIABATE	ADMINISTRATEUR CIVIL	622 36.11.09
20.	Dr Lunceny CHERIF	PHARMACIEN	622 45 51 53
21.	Elhadj Mamadou Kaira DIALLO	INGENIEUR GENIE RURAL/LEADER RELIGIEUX	622 04 81 29
22.	Elhad; Sékou SOUARE	INGENIEUR AGRONOME	622 49 79 63
23.	Hadja Mariama SOW	LEADER RELIGIEUSE	626 26 05 20
24.	Dr Ousmane BANGOURA	MEDECIN	628 21 40 40
25.	Mr Amadou Tham CAMARA	JOURNALISTE	620 20 20 80
26.	Elhadj Djeriba DIABY	AMBASSADEUR DE LA PAIX	625 60 67 59
27.	Mr Emmanuel Kpana BAMBA	JURISTE	622 33 37 20
28.	Elhadj Boubacar FOFANA	ARTISAN	623 66 28 99
29.	Mr Mamadou Bailo BARRY	JURISTE	628 02 22 23
30.	Mme Binta NABE	BIOLOGISTE	621 37 94 33
31.	Mr Alhassane MAKANERA	JURISTE	660 50 82 82

**6. LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE D'APPUI (CTA) AUX ASSISES NATIONALES**

<b>N° Ord</b>	<b>Prénoms et Nom</b>	<b>Structure</b>	<b>Contact</b>
1	Dr Yamori CONDE	MATD	622 22 33 20
2	Ibrahima CAMARA	Primature	623 30 62 59
3	Madame Moudatou BAH	Primature	625 25 22 25
4	Madame Youssef Nana T DIARE	MAECIAGE	622 92 72 29
5	Mamadou Saitiou BARRY	MAECIAGE	622 46 57 67
6	Abou NABE	Primature	622 64 79 51
7	Col. Kandia FOFANA	Défense	620 56 23 49
8	Morlaye SOUMAH	MEFP	622 90 54 80
9	Sory KABA	MATD	622 85 02 21
10	Amirou DIAWARA	MATD	620 46 83 17
11	Aboubacar Sidiki DIABY	Primature	625 51 80 78
12	Commissaire Marie GOMEZ	Sécurité	622 26 13 47
13	Mafoulé CAMARA	MATD	620 62 14 02
14	Lansana CONDE	MATD	622 04 40 08
15	Bobo BAH	MATD	622 34 36 04
16	Lancinet DOUMBOUYA	Primature	620 48 05 46
17	Cheick Alioune DIALLO	MATD	624 82 79 84
18	Cécé LOUA	MATD	624 96 82 27
19	El hadj Mohamed BANGOURA	Affaires Religieuses	626 44 41 93
20	N'Famara CAMARA	Justice	628 29 24 29
21	Fonfon Mady CAMARA	MATD	628 33 59 00
22	Georges BANGOURA	Primature	624 06 43 43
23	Aminata SYLLA,	MATD	628 20 43 62
24	Mohamed KONATE	MATD	620 41 21 81
25	Lamine SIDIBE	MATD	621 13 36 58
26	Mohamed Diarra CAMARA	MATD	622 35 45 05
27	Kadiatou SYLLA	MATD	628 36 04 13
28	Bangaly OULARE	MATD	623 34 73 60
29	Nounkè TOURE	MATD	622 01 06 85
30	Abdoulaye SANGARE	MATD	628 59 19 59
31	Ibrahima BARRY	MESRSI	623 01 90 32

## COMITE INTERMINISTERIEL DE PILOTAGE DES ASSISES NATIONALES



SEM Mohamed BEAVOGUI  
Premier Ministre



SEM Mory CONDE  
MATD

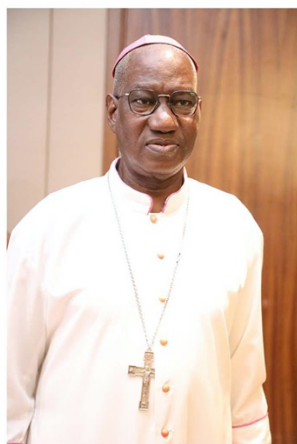


SEM Morissanda KOUYATÉ  
MAECIAGE

## 8. ALBUM PHOTOS DES MEMBRES DU COMITÉ NATIONAL DES ASSISES



### Membres du Comité National des Assises (CNA)



**Archevêque**  
Monseigneur Vincent COULIBALY  
**Coprésident**



**Grand imam**  
Elhadj Mamadou Saliou CAMARA  
**Coprésident**



Dr Makalé TRAORE



Elhadj Diériba DIABY



M. Pépé BALAMOU



Mme Djénabou Koumanthio DIALLO



Elhadj Sékou SOUARE



Dr Louceny CHERIF



M. Amara DIABATE



Elhadj Boubacar FOFANA



M. Mamadou Bailo BARRY



Dr Marc Pépé GROVOGUI



M. BAH Oury



M. Abdoulaye CAMARA



Elhadj Seny Facinet SYLLA



M. Lancine MAGASSOUBA



M. Souleymane BAH



M. Emmanuel Kpana BAMBA



Hadja Mariama SOW



Dr. Alhassane MAKANERA



Dr Ali Gilbert IFONO



Mme Monique CURTIS



M. Amadou Tham CAMARA



Mme Asmaou DIALLO



Elhadj Mamadou Kaïra DIALLO



Mme Binta NABE



Dr Hawa DIAKITE



Dr Ousmane BANGOURA



M. Yoh KOUYATE



M. Sorel KEITA



M. Sékou Legros CAMARA

Membres du comité de rédaction du rapport final des Assises Nationales



Dr Makalé TRAORE



M. BAH Oury



Dr Marc Pépé GROVOGUI



Dr. Alhassane MAKANERA



Dr Ousmane BANGOURA



Mme Binta NABE



M. Mamadou Bailo BARRY



Dr Yamory CONDE



M. Ibrahima CAMARA



Mme Moudatou BAH



Mme Nana Youssef DIARE



M. Mamadou Saitiou BARR



M. Amirou DIAWARA



M. Mohamed KONATE



M. Abou NABE



M. Cheick Alioune DIALLO



M. Mouctar DRAME



M.Thierno Sadou DIALLO



Dr Amadou Sadjo BARRY

